

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2024**

**N° 334 : CREATION DU JEU DE SOCIETE BORDIER POUR LE PAYS DE
CHALONS EN CHAMPAGNE**

Le dix décembre deux mille vingt-quatre à 17 heures, le Comité syndical s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Martin-sur-le-Pré sous la présidence de M. Jacques JESSON, président du Syndicat mixte, en vertu d'une convocation faite le vingt-neuf novembre 2024.

ETAIENT PRESENTS

Délégués titulaires

MM. BONNET – CHAPPAT – CHARNOTET – CHAUFFERT – COLPIN – DOUCET – GALICHET – GUILLEMOT – JESSON – LEBAS – LEFORT – MAILLET – MAINSANT – PIGNY – ROULOT – SOUDANT – VALENTIN – VETU – VOISIN-DIT-LACROIX. Mmes DROUIN – GALICHER – MICHEL – PAQUOLA – RAGETLY.

Délégués suppléants (ne vote pas)

MM. JOPPE – MAT.

ETAIT PORTEUR D'UN POUVOIR

Mme RAGETLY pour Mme MAGNIER.

ETAIENT EXCUSES

Délégués titulaires

MM. LEONE – PILLET. Mmes BOULOY – CHOCARDELLE – MAGNIER.

Déléguée suppléante

Mme HUVET.

ETAIENT ABSENTS

Délégués titulaires

MM. ADAM – ADNET Michel – BONNET Jacques – BOURGERY – COLLART – DUBOIS – GALLOIS – GILLET – GOURNAIL – GUILLEMOT – HEINIMANN – JACQUET – JANSON – MANGEART – NAMUR – ROSSIGNON – SCHULLER – VANSANTBERGHE. Mmes LIZOLA – MORAND.

Délégués suppléants

MM. ADNET Bruno – APPARU – APPERT – ARNOULD – BOUVEROT – CARBONI – COLLARD – COLMART – DEFORGE – DEGRAMMONT – DELIEGE – GALICHET Jean-Luc – HERBILLON – HERRISSANT – JACOB – JESSON Jacques (CCRS) – LAPIE – LEHERLE – MAIZIERES – MARCHAND – MAUCLERT – MELLIER – NOIZET – OURY – PERREIN – PIERRE – POINTUD – POUPART – REGNAULT – REMY – ROUSSEAU – SINER – VATEL. Mmes BAUDIER – BOUCAU – BOUTILLIER – BUTIN – LAURENT – MATHIEU – PUJOL – ROBERT – SAGUET-SIMON – SCHAJER – SOUDRELLE – THIBERT.

Nombre de délégués en exercice	:	48
Nombre de présents	:	25
Nombre de votants	:	26

M. Jean-Pierre COLPIN a été désigné secrétaire de séance.

Rapport de Monsieur le président :

Suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par l'ANPP pour la création d'un jeu de société « Pays » produit par la Société Jeux BORDIER, le Pays de Châlons-en-Champagne a répondu favorablement à ce dépôt de candidature le 10 juin 2024.

En effet, le Pays de Châlons est actuellement en train de travailler sur une stratégie touristique pour le compte de son territoire et ainsi renforcer l'attractivité de celui-ci. L'approche par la création d'un jeu de société dédié au Pays permettrait ainsi de renforcer la connaissance, l'identité et la promotion de notre territoire.

3 candidats, dont le Pays de Châlons en Champagne, au niveau national ont été retenus.

La Candidature à l'AMI « Jeux BORDIER » répond ainsi à l'objectif de création de nouveaux produits touristiques et de promotion pour faire connaître le Pays :

- **Un outil de cohésion territoriale**
- **Un projet qui fédère les acteurs du territoire** (Pays, Conseil de développement, Offices de tourisme, communes, associations, scolaires, population locale...).
- **Un outil de promotion** qui renforce l'identité territoriale, en affirmant et renforçant le sentiment d'appartenance au territoire.
- **Un jeu naturellement à destination des habitants** (enfants et adultes) mais aussi des populations ciblées (EHPAD; scolaires) et de la diaspora, attachée à son territoire d'origine.
- Un projet créé en **mode collectif** : contenu thématique choisi en collaboration avec les collectivités, rédaction des questions par nos soins, validation du contenu par des personnes-ressources du territoire.

CALENDRIER

28 juin 2024 : date limite de réception des candidatures,

8 juillet 2024 : jury (3 lauréats par an pour environ 10 candidatures en moyenne),

Septembre 2024 - Mars 2025 : déplacements sur le territoire, rencontres et visites, élaboration des questions, échanges réguliers avec le partenaire et conseils pour la distribution et la commercialisation,

Avril - juin 2025 : relecture et corrections,

Juillet - septembre 2025 : fabrication,

Octobre - décembre 2025 : lancement, commercialisation et médias.

PREVISIONNEL BUDGETAIRE

DEPENSES	RECETTES
- Commande minimum de 2 000 jeux – 16 € HT/unité ; soit 32 000 € HT minimum	- Vente des jeux, - Subvention leader (80% maximum)

LE COMITE SYNDICAL,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du PETR du Pays de Châlons-en-Champagne,

VU la Convention cadre pluriannuelle entre le PETR et l'AUDC 2023/2024 et celle de 2025/2026,

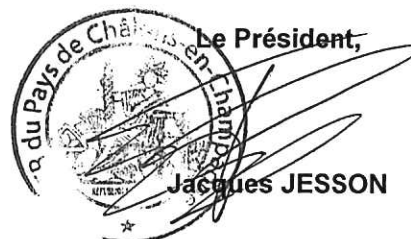
VU le projet de territoire et l'axe stratégique 5 « Renforcer la visibilité et l'attractivité touristique »

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président, décide :

- **d'autoriser le Président à signer tous les documents pour mener à bien cette mission,**
- **d'autoriser le Président à engager les dépenses nécessaires à la réalisation de ce projet à hauteur minimum de 32 000 € HT correspondant à la commande obligatoire de 2 000 exemplaires du jeu indiqué dans l'AMI.**

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Copie certifiée conforme par le Président qui atteste que le compte rendu de la séance sera affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Châlons-en-Champagne conformément à la loi.


Le Président,
Jacques JESSON